

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Révision des aides de l'ANAH et réforme du CITE : le financement de la rénovation énergétique dans une impasse

Du jour au lendemain, le Conseil d'Administration de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) a décidé le 9 octobre de revoir les aides du programme « Habiter Mieux Agilité ». En parallèle, le gouvernement a engagé, dans le cadre du projet de loi de Finances pour 2020, la réforme du crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE), excluant du bénéfice des aides les travaux de rénovation énergétique les plus performants pour une bonne partie des ménages. Ces annonces sont inquiétantes pour les professionnels et les citoyens comme pour la réussite de la transition énergétique et l'atteinte des objectifs de rénovation énergétique. Elles sont contraires aux principes d'efficacité qui devraient régir le financement de la rénovation énergétique via des aides simples, incitatives, stables, accessibles à tous et valorisant les travaux les plus efficaces.

Paris, le 17 octobre 2019. Jeudi dernier, le Conseil d'administration de l'Anah a voté un plafonnement de ses offres « Habiter Mieux Agilité », sans en informer les professionnels, avec effet immédiat. Dans le même temps, le gouvernement cherche à réformer – pour la énième fois - le périmètre du crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE) en excluant les chaudières très haute performance énergétique (THPE) pour les déciles 5 à 8, et les appareils de régulation, pourtant des moyens simples et efficaces d'obtenir respectivement jusqu'à 40%¹ d'économie d'énergie et 10% à 25% d'économie d'énergie.

Énergies et Avenir, l'association des professionnels de la filière du chauffage durable, tient à exprimer sa vive inquiétude concernant ces transformations du financement de la rénovation énergétique.

D'une part, le reste à charge des ménages les plus modestes devient plus important, d'autre part, les gestes les plus simples, les plus efficaces et les plus abordables sont exclus des dispositifs d'aides.

Énergies et Avenir propose donc de soutenir le remplacement des chaudières anciennes par des chaudières gaz THPE pour les ménages des déciles 5 à 8 notamment, ainsi que l'installation d'appareils de régulation pour les ménages des déciles 1 à 8.

Enfin, il est impératif de stabiliser les aides à la rénovation énergétique sur le long terme afin de donner plus de visibilité aux professionnels.

Selon Philippe Méon, président d'Énergies et Avenir : *« Ces réformes ne vont pas dans le bon sens. Le gouvernement avait annoncé que le CITE serait transformé en prime pour éviter aux ménages d'avancer de l'argent, tout en ciblant les travaux les plus efficaces, ce qui était un bon point. Parallèlement, les aides « Habiter Mieux Agilité » de l'Anah devaient réduire le reste à charge des ménages pour les inciter à sauter le pas. Nous comprenons les contraintes budgétaires. Mais ces réformes ne réduisent plus assez le reste à charge pour être incitatives et, de plus, elles ne ciblent pas les travaux les plus efficaces : nous sommes dans une impasse ! La seule manière d'atteindre l'objectif*

¹ Étude du CETIAT pour Énergies & Avenir : La rénovation énergétique en maison individuelle – 2018. Disponible en [téléchargement](#) sur energies-avenir.fr.



ASSOCIATION DES PROFESSIONNELLS
POUR LE CHAUFFAGE DURABLE

des 500 000 rénovations par an est d'instaurer des aides simples, stables, incitatives, accessibles à tous qui favorisent les travaux les plus efficaces.»

Enfin, Énergies et Avenir constate avec regret qu'une fois de plus, c'est toute une filière qui est déstabilisée par ces changements incessants et brutaux. Or, il ne faut pas oublier que la massification de la rénovation énergétique ne se fera pas sans le concours des professionnels installateurs qui sont au contact des ménages.

En cette période de débats sur le budget de l'année 2020, Énergies et Avenir invite les parlementaires à remédier à cette situation et appelle à plus de concertation avec les professionnels.

Contact presse :

Agence BCW pour Énergies et Avenir : Tania Chemtob – tania.chemtob@bcw-global.com – 01.56.03.14.20

A propos d'Énergies & Avenir : l'association des professionnels engagés dans le développement du chauffage durable :

L'association Énergies & Avenir, créée en 1991, a pour mission de proposer et de promouvoir, de concert avec l'ensemble des parties prenantes, des solutions techniques permettant de relever les défis énergétiques et environnementaux de demain et d'engager concrètement la mise en œuvre de la transition énergétique en France.

Elle regroupe l'ensemble des professions de la filière du chauffage à eau chaude - fournisseurs d'énergies, organisations professionnelles du bâtiment, de l'exploitation maintenance et entretien, fabricants et distributeurs d'équipement - tous convaincus de la nécessité du développement du chauffage durable.

Énergies & Avenir est aujourd'hui identifiée comme un interlocuteur de référence auprès des pouvoirs publics, reconnue pour sa grande expertise technique dans le domaine de la thermique des bâtiments et par la force de ses propositions en faveur de solutions innovantes.

La filière chauffage à eau chaude représente aujourd'hui un chiffre d'affaires de 90 milliards d'euros et 300 000 emplois en France. Il s'agit d'un gisement d'emplois de proximité et non délocalisables.